

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE BOQUEHO

DEPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

NOMBRE DE CONSEILLERS	15
CONSEILLERS PRESENTS	12
VOTANTS	14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 AOÛT 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre août à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de Boquého, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Anne-Hélène HALLET.

ETAIENT PRESENTS : HALLET Anne-Hélène, PINÇON Gwendal, CHRISTIEN Julie, MICHEL Fabien, DELARUE Gilles, ANDRE Loïc, ARTHUR Marie, SERANDOUR Sandrine, BENOIT Sally, CHEVALIER Carole, LE QUELLENNEC Gaëlle, LE MOAL Anne-Marie, TEFFO Cédric.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : PETIT Céline donne pouvoir à Anne-Hélène HALLET, ANDRE Loïc donne pouvoir à Fabien MICHEL.

ETAIT ABSENT : CORBEL Thomas.

Secrétaire de séance : PINÇON Gwendal

FINANCES : Attribution du marché de travaux pour la Réhabilitation du pont de Guingamp

1.1 Délibération n°2026-057

Monsieur Fabien MICHEL – Adjoint au Maire – rappelle au Conseil municipal que le pont dit « de Guingamp », situé entre les communes de Boquého et de Cohiniac, a fait l'objet d'une fermeture à la circulation à la suite d'un affaissement de la chaussée constaté en février 2026.

Le rapport d'expertise établi par le CEREMA en avril 2026 a mis en évidence d'importants désordres structurels compromettant la stabilité de l'ouvrage et conclut que celui-ci a atteint sa fin de vie. Le CEREMA préconise son remplacement par un nouvel ouvrage hydraulique en béton armé, accompagné des études réglementaires nécessaires, notamment au titre de la loi sur l'eau.

Par délibération n° 2026-049 du 2 juillet 2026, le Conseil municipal a autorisé le lancement d'une consultation des entreprises selon une procédure adaptée (MAPA), conformément aux dispositions du Code de la commande publique pour un coût estimatif d'environ 200 000 € HT.

La consultation a été publiée le 6 juillet 2026.

L'ouverture des plis est intervenue le 28 juillet 2026.

Le maître d'œuvre ING CONCEPT a procédé à l'analyse des offres conformément aux critères définis dans le règlement de consultation.

Le jugement des offres a été réalisé conformément aux dispositions des [articles L.2152-1](#) et suivants et [R.2152-1](#) et suivants du Code de la commande publique.

Les critères de jugement retenus étaient les suivants :

- Prix des prestations : 50 % ;
- Valeur technique : 25 % ;
- Délais d'exécution : 25 %.

Au regard de ces critères, l'offre présentée par LESSARD TP a obtenu la meilleure notation (98,90 sur 100) et répond aux exigences techniques, financières et réglementaires du marché.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 30 juillet 2026, a pris connaissance du rapport d'analyse et a émis un avis favorable au choix de l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par :

- Entreprise : LESSARD TP
- Montant du marché : 192 900,00 € HT
- Montant TTC : 231 480,00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Approuver le choix de l'entreprise LESSARD TP, ayant l'offre la plus avantageuse au regard des critères d'attribution du marché, pour la réalisation des travaux de réhabilitation du pont de Guingamp ;
- Attribuer le marché de travaux à l'entreprise LESSARD TP pour un montant de 192 900,00 € HT, soit 231 480,00 € TTC ;
- Autoriser Madame le Maire à signer le marché ainsi que l'ensemble des pièces contractuelles s'y rapportant ;
- Autoriser le Maire à signer les ordres de service, les éventuels actes de sous-traitance, les décisions de poursuite ainsi que les avenants n'entraînant pas de modification substantielle du marché et n'ayant pas pour effet d'augmenter le montant initial du marché de plus de 5 %, sous réserve que les crédits nécessaires soient inscrits au budget ;

Décision

Pour : 11	Abstention : 3	Contre :
-----------	----------------	----------

Fait et délibéré à Boquého, le 04 août 2026

Le Maire,
Anne-Hélène HALLET

